

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

Floirac - ZAC des Quais
 Assistance au pilotage du projet urbain-Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet urbain de la ZAC des Quais à Floirac se caractérise par une multiplicité d'acteurs sur un même territoire (CUB, Ville, opérateurs, EPA, entreprises) et par une simultanéité d'opérations (constructions de logements et de commerces, grande salle de spectacle, futur Pont Jean-Jacques Bosc...) dont le degré d'avancement se révèle variable.

Cette complexité opérationnelle doit être gérée dans le respect d'un planning général et d'une programmation financière fine. En effet, la réalisation simultanée de chantiers interdépendants les uns des autres, dans un temps court, et portés par des maîtrises d'ouvrage multiples, rend nécessaire un renforcement de la coordination des projets.

Aussi, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en lien avec les services de la Mairie de Floirac, souhaite confier à un prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour assurer la coordination des services de la Communauté Urbaine et des maîtres d'ouvrages externes, afin d'animer et de maintenir une dynamique, pendant une durée de 4 ans.

Cette prestation est organisée en 3 missions :

Mission 1 : ordonnancement, pilotage, coordination

Il s'agira de réaliser :

- l'ordonnancement et la planification des tâches et actions à mener,
- l'animation et la coordination des acteurs,
- le pilotage des actions et le reporting.

Mission 2 : le suivi des usages pour un bon fonctionnement du projet pendant et après sa mise en œuvre

Cette mission doit permettre d'alimenter la connaissance de la maîtrise d'ouvrage sur les pratiques et usages, les manques ou dysfonctionnements du territoire en projet au regard des objectifs poursuivis.

En s'appuyant sur la démarche de gestion urbaine de proximité mise en place par la ville de Floirac (à travers les deux diagnostics en marchant réalisés chaque année), cette mission pourra aborder notamment les usages temporaires que l'on peut envisager sur les îlots avant une commercialisation.

Il s'agira de favoriser une bonne anticipation dans la gestion des chantiers, de manière à engendrer le moins de nuisances possibles, mais aussi de bien communiquer auprès des habitants sur le déroulé des chantiers.

Mission 3 : phase d'évaluation

À travers cette mission, il s'agit d'accompagner l'aménageur dans une démarche d'évaluation qualitative et quantitative de la ZAC. Elle devra permettre de mettre en exergue les objectifs stratégiques de la ZAC : les objectifs du projet urbain sont-ils respectés ? Les cœurs d'îlots sont-ils appropriés, les pieds d'immeubles occupés ?...

Un appel d'offres ouvert a été publié aux journaux officiels le 25 janvier 2012 (JO UE et BOAMP). La date limite de remise des offres a été fixée au 16 mars 2012 à 16h00. 10 offres ont été reçues.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 octobre 2012, a décidé d'attribuer le marché à la société Algoé pour un montant de 169 865 € HT.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets de marché sont mis à la disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble Le Guyenne, 6e étage.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché pour la mission d'assistance au pilotage du projet urbain de la ZAC des Quais de Floirac attribuée à la société Algoé, pour un montant de 169 865 € HT, pour une durée de 4 ans.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33, alinéa 3 et 57 à 59,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 octobre 2012, attribuant à la société Algoé pour un montant de 169 865 €HT le marché Floirac – Zac des Quais d'Assistance au pilotage du projet urbain.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE, par sa décision du 17 octobre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a attribué pour un montant de 169 865 € HT le marché Floirac – Zac des Quais – Assistance au pilotage du projet urbain à la société Algoé .

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché Floirac – Zac des Quais – l'Assistance au pilotage du projet urbain à la société Algoé, pour un montant de 169 865 €HT .

Article 2 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget annexe ZAC de Floirac des exercices 2012 et suivants – chapitre 011 – compte 6045- – CRB UB00 – programme ZAC 04.

Code CODEV : C021670006

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 3 DÉCEMBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2012</p>

Mme. CHRISTINE BOST